Site : www.fo-cheminots.com

Mail : federation@fo-cheminots.com

L'ENJEU CRUCIAL !

Les élections professionnelles du 26 mars 2009 à la SNCF revêtent une importance particulière.

Ce sont les premières depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la représentativité syndicale. En outre, elles se situent à quelques mois de l'ouverture à la concurrence des services voyageurs *(2010).*

Des résultats de ces élections dépendra la capacité des cheminots à réagir, à influer sur leur avenir, à peser sur les pouvoirs publics et la direction de l'entreprise.

La SNCF prétexte de l'ouverture à la concurrence pour préparer activement la filialisation, voire la privatisation, de pans entiers de ses secteurs d'activité.

Force Ouvrière refuse cette orientation qui nous dirige tout droit vers la disparition à terme de la SNCF actuelle, modèle républicain d'entreprise publique, et l'érosion rapide des droits sociaux des cheminots.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 26 MARS 2009

Pour que vive le syndicalisme libre et indépendant porté par FO !

Les élections professionnelles qui vont se dérouler le 26 mars pourraient voir nombre de fédérations disparaître du paysage syndical de la SNCF. En effet, c'est le 27 mai 2008 que le Ministre du Travail a transmis aux partenaires sociaux un avant projet de loi transposant la position commune de la CGT, CFDT et du patronat. Ce texte comportant deux volets, un sur *« la démocratie sociale »* et un autre sur *« le temps de travail »*, a été présenté au Conseil des Ministres en juin 2008 pour examen à l'Assemblée Nationale en juillet 2008. Depuis, la loi est parue et la SNCF l'a adaptée à l'entreprise !

Ses conséquences sont terribles :

- Recul des droits des salariés avec la fin programmée des conventions collectives.
- Recul du droit syndical et de la démocratie.

La CGT et la CFDT qui ont participé à cette opération, avec le patronat, veulent recomposer le paysage syndical. L'existence du syndicalisme indépendant né de la volonté de défendre les libertés individuelles et collectives est menacée.

C'est le droit des salariés à se regrouper en toute indépendance dans l'organisation syndicale de leur choix qui est remis en cause.

Le gouvernement et le patronat rêvent d'un paysage syndical recomposé et docile pour supprimer des emplois, casser les statuts et privatiser les entreprises publiques.

La CGT et la CFDT ont échangé le dossier de la représentativité contre une vieille revendication patronale : permettre aux entreprises de transgresser les conventions collectives. Ainsi, demain, l'entreprise pourra déroger aux accords de branche pour dépasser le contingent d'heures supplémentaires mais également remettre en cause les accords 35h00 si durement payés par les salariés *(modération salariale, forte productivité, flexibilité, …)*.

Ces deux organisations syndicales, sans oublier la Direction de la SNCF, voudraient nous compter au nombre des victimes de la loi sur la représentativité.

Si les cheminots se mobilisent et votent FO aux élections professionnelles, ils feront la démonstration que la représentativité ne se construit pas sur des *« positions communes »* ou des lois, mais bien sur l'indépendance et la liberté de choix des salariés.

Ainsi, votez FO le 26 mars 2009 !

Éric Falempin
Secrétaire Général FO Cheminots

Adresse : 61, rue de la Chapelle - 75018 Paris

Téléphone : 01 55 26 94 00 ◆ Fax : 01 55 26 94 01

RETRAITES

LE GOÛT AMER DE LA TRAHISON !

La réforme des régimes spéciaux de retraites est le plus important recul social de l'histoire de la SNCF.

Dans le collimateur depuis des années, au prétexte fallacieux d'équité avec le régime général, les cheminots se sont battus avec succès en 1995 comme en 1953, voire partiellement en 2003, pour sauvegarder cette part importante de leur engagement dans l'entreprise, contrepartie des conditions de travail atypiques et des contraintes de service public.

En 2007, il n'y avait pas plus nécessité de les aligner qu'auparavant. Mais le gouvernement voulait tenir une promesse de campagne, afficher sa détermination à mener les réformes. La contraction des régimes spéciaux était aussi un préalable à l'allongement de la durée de cotisation du régime général pour une retraite à taux plein.

Cette réforme répondait également à la volonté profonde du patronat de baisser les coûts directs comme indirects du travail.

En 2007, les cheminots étaient prêts à se battre comme précédemment, la mobilisation historique des cheminots à la journée de grève du 18 octobre 2007 en atteste : **75,6 % de grévistes !**

La stratégie de la CGT, grèves saute-mouton, comme en 2003, au lieu d'appeler à un mouvement reconductible comme FO le 18 octobre 2007, a eu comme conséquence de démobiliser, voire démoraliser les cheminots, alors que chacun était intimement convaincu que seul un mouvement inscrit dans la durée ferait reculer le gouvernement.

Maladresse ou trahison objective ? On peut légitimement se poser la question alors que la loi sur la représentativité était déjà dans les cartons de l'Élysée ! Aujourd'hui, la représentativité syndicale est remise en question sur la base de la position commune CGT-CFDT-MEDEF.

S'agit-il d'un hasard ou d'un renvoi d'ascenseur pour service rendu sous forme de passivité active ? Nous vous laissons juges.

Dans le même temps, la FGAAC se félicitait d'avoir obtenu de bonnes contreparties pour les ADC, comme l'introduction d'un système de fonds de pension en remplacement des bonifications de traction pour les agents embauchés à partir de 2009. Belle perspicacité au regard de l'actualité économique.

Sa posture d'accompagnement était prévisible comme en 2003 où elle nous expliquait que nous n'étions pas concernés, alors qu'il était déjà écrit que le régime de la fonction publique évoluerait comme le régime général, et les régimes spéciaux comme le régime de la fonction publique.

Dès le 19 octobre 2007, soit le lendemain de la mobilisation historique des cheminots, le Président de la République a reconnu publiquement les mérites de la FGAAC depuis Lisbonne, en la félicitant d'avoir agi sur le frein à main !

Aujourd'hui, les conséquences individuelles et collectives sont dramatiques et durables. Allongement de la durée de cotisation ou application d'une décote forte, récupération par l'entreprise des 520 millions d'euros qu'elle versait annuellement pour nos départs anticipés *(les mesurettes compensatrices ne coûteraient que 80 millions)*, ce qui constitue un hold-up de cette part indirecte de notre salaire.

Vous n'avez pas digéré la contre réforme des retraites :

FO non plus !

40 ans, c'est déjà trop !

Aucun allongement de la durée de cotisation

Retour à 37,5 années pour tous

Liberté ◆ Indépendance ◆ Revendications

AGENTS DE CONDUITE

UN MÉTIER EN DANGER !

Dans une organisation d'entreprise tendant à classifier les agents de conduite par spécialité, la filière Traction est malheureusement menacée d'éclater dans les activités.

Les agents de conduite de Fret SNCF ne sont pas dupes : leurs parcours professionnels prévoient une passerelle vers la conduite des trains TGV à condition que cette charge soit maintenue dans leur zone d'emploi.

Maintenir l'unicité de la filière Traction ne sera pas simple tant l'entreprise veut restructurer par produit dont il ne sera pas facile de sortir !

Prenons l'exemple d'Eurostar qui présage malheureusement d'autres fonctionnements du même type

La SNCF veut créer une filiale avec les mêmes partenaires qu'aujourd'hui *(SNCB et Eurostar UK filiale de LCR)*. Cette filiale serait dotée d'une licence d'entreprise ferroviaire, de certificats de sécurité, et de tout le personnel nécessaire à la production directe. C'est-à-dire les agents de conduite, les personnels de bord et les agents du terminal de Paris Nord. Les agents y seraient détachés tout en conservant leur Statut de cheminot *(réglementation du travail, etc.).*

Le montage juridique pourrait être présenté au CCE au cours du premier semestre 2009, ensuite les aspects sociaux feront l'objet de discussions avec les O.S.

Cette filiale serait donc une véritable entreprise ferroviaire, donc totalement autonome. À terme, le renouvellement de ses personnels pourra donc totalement échapper au Statut du cheminot pour basculer sous l'égide de la Convention Collective. Les questions qui se posent sont toujours les mêmes dès lors qu'il y a restructuration.

La SNCF veut SIMPLIFIER, mais là nous franchissons encore une étape car c'est une filialisation qui nous est présentée. Aujourd'hui Eurostar, demain Thalys ! Pour Force Ouvrière, le maintien des accords de partenariat reste notre priorité. S'il doit y avoir des adaptations juridiques, elles doivent être transparentes pour les cheminots. Quoi qu'en dise la Direction, une filialisation ne l'est pas !

La SNCF fonctionne avec une seule licence d'entreprise ferroviaire. Attribuer une licence par branche favoriserait un fonctionnement totalement autonome des activités, donc privatisables sans grande difficulté puisque les écueils administratifs n'existeraient plus !

- **Les agents de conduite doivent être gérés par la Direction de la Traction et non pas par les activités.**
- **Les parcours professionnels maintenus dans toutes les activités même lorsqu'il y a des mutations de charge.**
- **Les dessertes TER ne doivent pas être accessibles aux agents de la qualification TA, en particulier des CRTT.**
- **Les allocations de déplacement doivent être payées aux agents de la qualification TA régis par le titre 2 du RH 0077.**
- **Les temps de parcours pour se rendre sur les lieux de couchage doivent être décomptés en temps de travail.**
- **Les agents TA doivent bénéficier en priorité d'une formation TB après 3 ans d'exercice de leur métier.**
- **Les nouveaux embauchés de 2009 ont le droit au même régime de bonifications de traction que leurs *« anciens »* !**

Votez pour les listes Force Ouvrière

26 mars 2009, votez Force Ouvrière

Retrouvez toute l'information nationale sur le site de l'UNAC-FO

http://unacfo.free.fr

UNAC FO
unacfo@orange.fr
http://unacfo.free.fr

Tractionnaire Syndicaliste

Décembre 2008 - N°89

LES CHEMINOTS TRAHIS UNE NOUVELLE FOIS !

Du 6 au 24 novembre 2008, la situation a été très compliquée à la SNCF.

Les cheminots ont eu beaucoup de mal à s'y retrouver, à comprendre.

Nous allons tenter, a posteriori, le plus objectivement possible, de répondre à certaines de vos interrogations, en évitant tout cliché ou propos *« gratuits »*.

10 juin : CGT, FO, SUD-Rail en grève

Force Ouvrière est en première ligne, avec la CGT et SUD-Rail, **de la grève du 10 juin 2008**. Nous revendiquons de concert le retrait des prétentions de l'entreprise en termes de déréglementation qui concerneraient tous les cheminots du Fret *(la notion de volontariat n'existe pas encore)*.

Certaines O.S interprètent la *« levée du stylo »* du Président Pépy comme un recul définitif des velléités de déréglementation de la SNCF. Elles diffusent même des tracts rassurants à des conducteurs justement inquiets. Cette propagande est digne d'une campagne patronale !

La mobilisation des ADC et des agents de l'exploitation est tout de même significative de leur détermination à combattre la déréglementation, même si la reconduite du mouvement n'est pas possible.

6 novembre : CGT, SUD-Rail en grève

La CGT et SUD-Rail décident de partir en grève après avoir consulté l'ensemble des O.S.

Force Ouvrière n'a pas souhaité s'y associer pour deux raisons *(à noter que nous n'avions pas à ce moment préjugé les modifications prévues au RH0077. Des O.S les avaient-elles ?)* :

D'une part, le préavis de grève non reconductible, ce qui paraît inconcevable au vu de l'attaque conjointe Direction SNCF/Gouvernement, n'est pas suffisamment explicite sur le retrait du projet de décret même si celui-ci, dans un premier temps, ne s'adresse qu'aux agents *« volontaires Fret »*.

D'autre part, elles exigent des négociations sur les conditions de travail des cheminots, ce qui, pour FO, est hors de question. **Nous ne voulons pas d'une réglementation *« volontaires Fret »* mais encore moins d'une modification réglementaire imposée à tous les personnels Fret.**

Nous avons pris nos responsabilités. Aurions-nous dû être moins regardant sur la sémantique ?

Nous assumons cette déoision. La suite nous donnera malheureusement raison.

Le taux de grévistes, plus de 50 %, à cette journée d'action *« carrée »* est symptomatique de la volonté des cheminots à refuser la déréglementation. Dont acte pour FO de la mobilisation des ADC.

12 novembre : Commission Nationale Mixte

Lors de cette réunion, le ministère soumet à l'avis des membres de la CNM :

- La transposition de la directive européenne 2005/47/CE, copie conforme de l'accord ETF/CER relatif aux conditions d'utilisation des personnels utilisés dans un service d'interopérabilité transfrontalière. Force Ouvrière fut la seule organisation syndicale à s'opposer à cet accord en 2004. Personne ne sera donc étonné que FO ait été la seule O.S à tout mettre en oeuvre pour que la transposition de cette directive soit sans conséquence dans notre réglementation du travail. Nos remarques, nos propositions auront fini par convaincre le ministère et la SNCF ! Le texte final, qui nous sera proposé lors de la réunion de conciliation du 18 novembre, **permet objectivement de dire que Force Ouvrière a fait échec seul à la transposition de cette directive européenne à la SNCF !**
- Une modification de l'article 49 point 2, qui instaure un certain nombre de dérogations possibles pour les *« volontaires Fret »*. **Le projet de la CNM**, qui est parvenu dans les Fédérations trois jours auparavant, **était inacceptable**. Ce fut du moins la position unanime des O.S présentes à cette CNM.

Le ministère clôt précipitamment cette réunion. Son empressement est tel qu'il omet d'aborder l'ensemble des points à l'ordre du jour !

FO

Défense du RH 0077 : toute la vérité sur la grève du 23 novembre 2008 !

Appel à la grève de FO le 10 décembre 2006 pour exiger le Titre 1 pour tous les TA !

Pour la défense de tous les ADC
91, Rue de la Chapelle - 75018 Paris
E-mail : FOcaca@aol.com
Tél : 01 55 26 94 00 (218 772)
Fax : 01 55 26 94 01 (218 771)
Site Internet
http://unacfo.free.fr

UNAC-FO
Union Nationale des Agents de Conduite Force Ouvrière
La primauté aux revendications

APPEL À LA GRÈVE

Tous en grève à partir du 10 décembre 2006 à 20h00

La date du 31 mai 2006 est aujourd'hui une référence pour l'ensemble des agents de conduite. Effectivement, après 6 heures de discussions, toutes les organisations syndicales s'accordaient sur un texte commun contenant les revendications des TA et TB. Toutes les organisations syndicales, et en particulier la CGT et la FGAAC, tel un leitmotiv, l'ont cité dans leurs tracts et leurs déclarations lors d'instances nationales.

Début juin, une interfédérale s'est réunie pour définir la stratégie à adopter dans la perspective de contraindre la direction à répondre à nos revendications. La CGT, majoritaire chez les ADC, considérait qu'il fallait tout mettre en oeuvre pour bâtir l'unité et préparer une action dans le dernier trimestre de cette année. Décidé de ne pas casser l'unité, FO acceptait cette proposition. C'est d'ailleurs animé par cette ambition que nous avons élaboré nos tracts.

Fin octobre, six fédérations *(CGT, CFTC, UNSA, SUD-Rail, CGC, FGAAC)* décidaient d'entamer une démarche de concertation immédiate *(DCI)*. Aujourd'hui, les propositions de l'entreprise vont à l'encontre de l'unicité de la filière conduite. Comment accepter pour les CRML que ce soit le kilométrage du train qui puisse définir le régime de travail et le paiement ou non des allocations de déplacement ? Face à l'arrivée de la concurrence, tous les personnels circulant sur voie principale doivent être régis par le Titre 1 du RH 0077. C'est la revendication de la lettre du 31 mai, du moins c'était pour la FGAAC et la CGT ce qu'elles avaient acceptée ! Plier sur cette revendication, c'est prendre le risque, demain, que les TB ne soient plus systématiquement régis par le Titre 1. Le danger est grave et imminent, se voiler la face, comme la CGT et la FGAAC, nous fera perdre du temps, comme leur DCI !

Force Ouvrière, rejoint aujourd'hui par SUD-Rail, demande à tous les conducteurs, à tous les représentants et syndiqués des autres Fédérations de refuser la politique attentiste et suicidaire de certaines Fédérations et de se mobiliser par la grève dès le 10 décembre 2006 à 20h00 sur la base de la lettre du 31 mai.

Les organisations syndicales, hormis Force Ouvrière, ont accepté, sans broncher, la réforme du Métier Conduite.

Une nouvelle fois, la défaillance et la démission de certaines Fédérations sautent aux yeux de tous les agents de conduite.

Tous ceux qui ne veulent pas laisser mourir leur Métier doivent nous rejoindre et se battre à nos côtés.

Paris, le 5 décembre 2006

Pour le maintien d'un syndicalisme libre et indépendant, votez Force Ouvrière

UNAC - FO
Union Nationale des Agents de Conduite Force Ouvrière

TRACT NATIONAL

91, Rue de la Chapelle ; 75018 Paris - Site internet : www.ifrance.com/unacfo
Tél ville : 01 55 26 94 00 - SNCF : 218 772 - Fax ville : 01 55 26 94 01 - SNCF : 218 771 - E-mail : federation@fo-cheminots.com

Requalification – Restructurations – Arrêté aptitude
3 bonnes raisons de faire grève !

L'UNAC-FO a refusé de s'associer à la démarche commune des organisations syndicales initiée lors du GTT du 8 novembre. Pourquoi ? Tout au long du dossier Modernisation de la Traction, l'UNAC-FO a mis en adéquation ses propos et ses écrits ! **Quelle organisation syndicale peut aujourd'hui renier ses revendications exposées aux ADC, soit lors des élections professionnelles soit sur ses tracts concernant la "Modernisation de la Traction" ou le "Métier Conduite" ?**

Requalification :

A chacune des rencontres avec la Direction de la Traction, toutes les organisations syndicales revendiquaient une revalorisation de la rémunération des agents de conduite TA/TB.

Le dossier Métier Conduite, proposé le 8 novembre aux organisations syndicales, démontre tous les efforts consentis par l'entreprise pour accroître rapidement la productivité des TA et TB sans leur octroyer une véritable requalification ! Pire, la Direction s'engage à détériorer les conditions de travail des ADC en réduisant le champ d'application de la lettre de cadrage de 1979 limitant la conduite à agent seul des trains Fret de nuit *(au-delà des limites définies par ce courrier, la présence d'un AICR est alors obligatoire)*

Tout est mis en oeuvre par la Direction pour que les TA supplantent très rapidement les TB de la conduite des trains Fret des zones locales. Pour l'UNAC-FO, il est impensable que les CRMP puissent réaliser les tâches des TB en terminant leur carrière à la position 12 !

Les TB sont soumis à une augmentation journalière de leur durée de travail et à des baisses significatives de leurs primes de traction avec l'application, entre autres, du plan Fret. Ce ne sont pas les mesurettes du GTT du 22 avril *(3,50 € pour les trains "Grands Axes" et des pacotilles pour le paiement des "jours d'inutilisation")* qui peuvent être en capacité de gommer ce manque à gagner. Pour l'UNAC-FO, les TB doivent récupérer le fruit de leur travail et de leurs efforts par l'attribution de positions supplémentaires.

N'est-il pas justifié aujourd'hui que les TA déroulent de la position 7 à 14 et les TB de la position 14 à 21 ? La requalification n'est-elle pas une raison suffisante pour faire grève ?

Restructurations :

Le plan Fret n'est pas sans conséquences sur la vie des établissements. L'allongement des étapes, la multiplication des connaissances lignes pour certains, la suppression pure et simple de leurs charges de travail pour les autres : voilà les effets du plan Véron !

L'UNAC-FO demande l'arrêt immédiat de toutes les restructurations en cours et l'attribution de charges de travail dans tous les établissements pour supprimer les journées inutilisées. Comment accepter que les ADC soient contraints de quitter leur lieu de vie et de s'éloigner de leur famille pour avoir du travail ?

L'arrêt des restructurations n'est-elle pas une raison suffisante pour faire grève ?

Page1/2

29 novembre 2004 : métier conduite, arrêté aptitude, FO s'est battu contre, les autres OS acceptant sans broncher leurs conséquences !

Téléchargez au format PDF notre livret « *spécial élections* » englobant des points importants de la réglementation !

FO Force Ouvrière

Cette brochure vous est offerte par Force Ouvrière

Élections professionnelles 2009

Votez pour les listes Force Ouvrière